

PRIX DE L'ABONNEMENT.

	LYON.	DÉPARTEMENT.
Un an. . .	16	20
Six mois. .	9	10
Trois mois.	5	» »

16 fr.

par An

ON S'ABONNE A LYON.

Au Bureau du Journal, rue Mercière, 58 au 1^{er}.
Annonces. — 20 centimes la ligne.

CHRONIQUE DE LYON,

ET DES VILLES DE LA CROIX-ROUSSE, LA GUILLOTIÈRE ET VAISE,

PARAISSANT LE DIMANCHE ET LE JEUDI DE CHAQUE SEMAINE,

Journal des intérêts locaux et du département du Rhône. — Extrait des journaux. — Faits divers. — Littérature. — Théâtres. — Tribunaux. — Variétés. — Modes et Annonces, etc.

Tout ce qui concerne la Rédaction et l'Administration du journal, doit être adressé franco au bureau. — On rendra compte de tous les ouvrages dont aura été déposé deux exemplaires. — On s'abonne à Paris, à l'Office de M. Auguste de VIGNY et C^e, place de la Bourse, 51

CHRONIQUE LOCALE.

La cour d'assises du Rhône dans son audience du 16 juin a condamné le nommé Claude Durand, âgé de 35 ans, à 5 années de réclusion, étant convaincu de vol avec escalade et effraction.

Etienne Faure, âgé de 17 ans, et Henri Belliard, âgé de 15 ans, tous deux ouvriers à Neuville, ont comparu ensuite devant la cour, sous l'accusation d'attentat à la pudeur avec violence sur une fille de dix ans : les débats ont eu lieu à huis-clos ; Faure a été déclaré coupable avec circonstances atténuantes, et condamné à 5 ans de réclusion sans exposition. Belliard, déclaré complice mais sans avoir agi avec discernement, a été acquitté et remis à ses parents qui l'ont réclamé.

Mercredi, la police de la Guillotière a arrêté un individu nommé Pierre Rullière, au moment où il cherchait à vendre une pièce de toile dont il n'a pu justifier la possession et qui, selon toute apparence, est le produit d'un vol. La personne à qui elle pourrait appartenir est invitée à se présenter, pour la reconnaître, au bureau du commissaire de police de cette commune.

Nous avons trouvé dans notre boîte la lettre suivante :

Monsieur,

J'étais loin de peuser que dans la ville de Lyon, certains marchands tailleurs de la galerie de l'Argue, se permissent d'importuner les passants en venant bourdonner à leurs oreilles et même les prendre par le bras pour engager à faire choix chez eux, lors même qu'on n'a pas intention de faire des emplettes.

Je leur avoue qu'ils s'y prennent mal, cela déplaît à toute personne de bon sens, et on est porté à croire que le commerce de marchand tailleur est descendu bien bas pour se ravalier de la sorte et jouer un rôle aussi comique pour une profession qui jouit cependant d'une certaine considération sous plusieurs rapports.

Veuillez, M. le Rédacteur, si vous trouvez mes observations justes, les insérer dans votre prochain numéro.

Vous obligerez, Monsieur,
Votre dévoué,
Un Voyageur.

On nous communique relativement à la Promenade des tilleuls la lettre suivante.

Monsieur,

Depuis que le Journal du Commerce est entré dans la ligne des journaux politiques, vous êtes le seul

qui représentez à Lyon l'intérêt de la localité, c'est à ce titre que je vous adresse les réflexions suivantes ; j'y suis encouragé par l'accueil que vous avez daigné faire à mes précédentes lettres.

Vous savez combien sont restreintes les promenades publiques dont les citoyens de Lyon peuvent jouir sans sortir de la ville. La plus importante et la plus fréquentée est celle dite des tilleuls, par la Bellecour. La spéculation particulière s'est chargée d'offrir aux promeneurs un repos nécessaire par l'établissement de chaises qu'on se procure moyennant une légère rétribution. L'autorité municipale a vu là la matière d'un impôt et elle a mis en adjudication la location de ces chaises ; elle a en même temps fixé un tarif. Mais qu'arrive-t-il ? c'est que cette ferme de chaises est exploitée d'une manière tout-à-fait inconvenante. Nous croyons devoir le signaler dans l'intérêt général.

Le dimanche et le jeudi soir, jours des principales réunions il est impossible de 4 à 6 heures du soir d'obtenir des chaises, soit que le fermier n'en possède pas un assez grand nombre, soit mauvais emploi de celles qui existent. Ainsi tandis que nombre de promeneurs ne peuvent s'en procurer, beaucoup en gardent deux ou trois, et presque tous ceux qui sont assis en ont une pour les pieds ; or je soutiens (dut-on m'accuser de radicalisme) que même en payant il n'est pas juste que l'on ait deux chaises lorsqu'un autre n'en a point ; mais il y a mieux, cette chaise supplémentaire et qu'on peut appeler de luxe, n'est pas payée. De quel droit s'en empare-t-on ?

Un autre inconvénient résulte des demandes répétées que les employés du fermier font plusieurs fois dans un espace de quelques heures du prix des chaises.

Il nous semble qu'il serait facile d'obvier à ces inconvénients. Ce serait de ne délivrer les chaises qu'à un bureau central où on les payerait en les prenant et ensuite on les placerait à sa volonté dans des liteaux qui seraient placés le long de chaque allée. Des surveillants enlèveraient à fur et mesure les chaises abandonnées.

Enfin il serait bon de défendre sérieusement aux employés d'exiger plus que la rétribution fixée, ce qui leur arrive toutes les fois que l'affluence du monde est grande et même j'ai entendu donner pour prétexte de cette augmentation que la semaine précédente la pluie avait empêché la promenade.

Si vous jugez ces réflexions utiles, etc.

Anténor B.

Il existe depuis quelque temps à Lyon un corps de gardes municipaux ; ce sont nos bons surveillants de nuit qu'on a ainsi transformés ; mais en prenant l'uniforme militaire, ces citoyens ont presque tous pris un air rébarbatif qui n'est pas,

nous croyons, dans l'ordonnance. Ce que c'est que l'influence du costume ! Tel qui avec son tricorne avait l'air d'un bon garçon est devenu sous le shako un véritable Tamerlan.

AVIS.

Une bague en or a été trouvée sur la place Bellecour.

La personne qui l'aurait perdue est invitée à la réclamer à M. le Commissaire de police de l'arrondissement des Célestins.

La police de sûreté a arrêté sous la prévention de vol un individu qui était nanti d'un sac contenant les objets suivants :

- 4 grandes napes en grosse toile rousse B. V. B. C.
- 1 chemise pour homme en toile rousse, G. M.
- 1 id. id. id. J. C.
- 1 id. id. id. J. P. M.
- 1 id. id. plus blanche, J. C.
- 1 id. pour enfant sans marques
- 1 id. Taille blanche pour homme, P. B.
- 1 id. id. id. G. M.
- Un bonnet de coton, E. C.

Les personnes à qui ces objets auraient été volés peuvent les venir reconnaître au bureau de la police de sûreté à l'hôtel-de-ville.

BIOGRAPHIE.

Nous avons promis de rendre compte de la brochure que M. Marius Chastaing connu par la rédaction de plusieurs journaux et par quelques brochures maçonniques remarquables, vient de publier sur la nouvelle loi concernant les faillites, nous acquittons aujourd'hui notre promesse un peu tard il est vrai, mais vaut mieux tard que jamais.

Pour commencer notre compte-rendu nous emprunterons à la Gazette des Tribunaux les réflexions suivantes qui paraissent avoir guidé M. Chastaing « C'est une heureuse tendance que celle qui consiste à étudier nos lois, non pas seulement pour ce qu'elles sont mais pour ce qu'elles devraient être à rechercher dans notre législation non-seulement l'influence de ses diverses dispositions sur les intérêts privés mais surtout leur action plus ou moins éloignée sur les intérêts généraux de la société. C'est ainsi que la science des lois que pour quelques-uns n'est que l'étude minutieuse et presque servile du passé doit devenir la science large et féconde de l'avenir. »

L'ETUDE (1) que vient de publier M. Chastaing est moins un commentaire sur la loi des faillites qu'une appréciation critique, et dans cette appréciation il s'est élevé à une hauteur de vues philosophiques, qui se trouve rarement même dans les

ouvrages des plus anciens juriconsultes, à cet plus d'un genre; on ne peut lui reprocher si c'est un défaut, ou'une grande concision. Chez lui la pensée est surabondante, il dit beaucoup en peu de mots, son style est clair, nerveux mais un peu âpre et pas assez coloré, il dédaigne trop l'ornement; il emploie toujours le mot propre et le dit avec énergie; sa période ne manque pas d'harmonie mais elle n'est pas fleurie. Par exemple pour donner une idée de la nouvelle loi, il s'exprime ainsi (p. 6.): « Elle est moins favorable au failli que la loi de 1808 taxée cependant de loi de colze dans le rapport de présentation fait à la chambre des députés et elle est plus hostile aux créanciers qu'elle dépossède de tous droits et de toutes garanties au profit d'un être fictif, la faillite représentée par un être réel, mais sujet à des passions bonnes ou mauvaises, au syndic dirigeant le juge commissaire ou dirigé par lui. » et en terminant (p. 21) il dit: « Cette loi ne prévient pas mieux les faillites que ne le faisait l'ancienne législation; elle passera de tout son poids sur le petit commerce, sur le débiteur malheureux et sans influence sociale, elle ne sera qu'un vain épouvantail pour le fripon et le négociant haut placé. Ceux-ci savent très-bien qu'Alcibiade avait raison en comparant les lois aux toiles d'araignée qui retiennent les mouches et laissent passer les gros insectes. » Impossible de dire davantage en moins de mots; comme on le voit il y a dans cette brochure du pamphlet et nous prenons ce mot dans l'acception honorable que Paul Louis Courier et M. Cormenin ont su lui conférer.

Cet article étant déjà long pour le cadre du journal nous en renvoyons la suite à un autre numéro.
Th. P..

AFRIQUE FRANÇAISE.

Toulon, le 16 juin.

On parle beaucoup dans notre ville de la brillante affaire du général Duvivier à Medeah. D'après les bruits qui circulent, ce général se voyant sans cesse assailli par plusieurs milliers d'Arabes, aurait fait masquer pendant la nuit les batteries de deux portes, et serait sorti à la pointe du jour avec ses troupes comme s'il voulait évacuer la ville et rentrer dans Alger; au même instant, les Arabes se précipitèrent partie contre la colonne et partie vers la ville; le général Duvivier les aurait refoulés vers la porte de l'aqueduc à la bayonnette; et la batterie démasquée au moment propice, aurait tiré une vingtaine de coups à mitraille sur les masses à portée du pistolet. On porte à 1,800 le nombre d'Arabes mis hors de combat.

ATTENTAT CONTRE LA REINE D'ANGLETERRE.

Détails extraits des journaux anglais.

Le 11, vers six heures de l'après-midi, la reine et le prince Albert quittèrent le palais de Buckingham par la sortie qui donne sur Constitution-Hill. Sa Majesté était dans un drosky allemand fort peu élevé, accompagnée des écuyers de service, le colonel Bukley et sir Edouard Bowater, et de la suite ordinaire. Un assez grand nombre de personnes attendaient à la porte le passage de la voiture et formaient la haie. Le cortège avait dépassé la porte et avait assez gagné vers Constitution-Hill pour être presque entièrement dégagé de la foule, quand un jeune homme, que l'on a dit venir de Green-Park, et qui se tenait debout, le dos appuyé à la grille, allongea son bras armé d'un pistolet, fit feu directement sur la reine et son époux, que rien dans ce moment ne séparait de la foule. Le prince, qui, à ce qu'il paraît, avait entendu le sifflement de la balle, tourna la tête vers la direction de ce bruit, et la reine se leva de son siège, mais le prince, par un mouvement subit, la força de se rasseoir à son côté: l'homme alors, tirant de sa poche un second pistolet, le déchargea sur la voiture, qui, s'étant avancée à son pas ordinaire, l'avait déjà un peu dépassé.

Les détonations furent très-fortes, et au second coup plusieurs femmes jetèrent les hauts cris. On se lança à la poursuite du coupable, qui fut immédiatement arrêté, d'abord par un homme ayant l'apparence d'un ouvrier, puis par M. Beckham, page de la reine, et un autre assistant; il fut remis

entre les mains de deux agents de police, qui le conduisirent au tribunal de police de Queen-Square. Les uns disent que l'assassin se tenait les bras croisés, attendant sans doute le passage de la voiture, d'autres assurent qu'il se tenait accroupi comme s'il avait voulu se dérober aux observations et qu'après avoir tiré son premier coup, il prit l'autre pistolet de la main droite pour le décharger. L'attentat et la prise du coupable furent l'affaire d'une minute. Le carrosse de Sa Majesté ne s'arrêta pas, et continuant de s'avancer au pas ordinaire, arriva à six heures et demie chez la duchesse de Kent, où sa Majesté prit un instant de repos, mais sans laisser paraître sur sa physionomie qu'elle eût été troublée par l'odieux attentat auquel elle venait si miraculeusement d'échapper.

Le nom de l'assassin est Edouard Oxford. Il loge dans West-Square, West-Street, n. 6, et l'on dit que c'est un domestique sans place. Son apparence est celle d'un artisan. Il est âgé de 18 à 20 ans, et sa taille est au-dessous de la moyenne. On a trouvé sur lui une liste contenant les noms de 26 individus, qu'il a déclaré avoir eu l'intention de détruire, et plusieurs circonstances portent à croire que ces noms se rapportent à quelque complot tramé entre les personnes qu'ils désignent et le prisonnier. En fouillant son logement, on a découvert une épée et un crêpe arrangé de façon à pouvoir être mis sur un chapeau ou une caquette, de manière à cacher la figure du porteur. De plus, ce crêpe est, dit-on, plié dans une forme particulière, ayant pour but de faire distinguer l'assassin du reste des conjurés, qui, de leur côté, devaient aussi porter quelques marques distinctives.

Les armes saisies sont de petits pistolets de la fabrique de Birmingham, quoique assez mal confectionnés. Des deux balles dont ils étaient chargés, l'une frappa le mur opposé à l'assassin; l'autre se logea dans un des arbres de la route. On dit que cet homme appartenait à une société secrète qui prend le nom de jeune Angleterre.

L'habitude où sont les Arabes de couper la tête à leurs ennemis morts a donné lieu aux traits du plus sublime dévouement dans la dernière campagne. Nos soldats avaient juré entr'eux de ne laisser subir de mutilation aux cadavres d'aucun de leurs camarades tombés sur le champ de bataille, et l'on a vu souvent, comme dans les récits d'Homère, des combats acharnés s'engager sur le corps des malheureux qui avaient péri. Plusieurs intrépides soldats ont été frappés à leur tour, emportant sur leurs épaules des blessés qu'ils tâchaient de mettre en sûreté. Partout les chefs ont donné l'exemple, et les plus élevés en grade s'efforçaient d'être toujours au premier rang. On sait avec quelle force de volonté le colonel Bedeau, atteint de plusieurs blessures, inondé de son propre sang, a tenu tête à l'ennemi, soutenant le moral des troupes par sa présence; le colonel Lamoricière, dont la réputation était déjà si brillante, a excité par sa valeur l'enthousiasme de l'armée. A l'attaque des hauteurs escarpées et de la redoute qui défendaient le col de Feniah, on raconte que le général Duvivier, affaibli, miné par la fièvre, ayant jeté les vêtements trop lourds dont il ne pouvait plus supporter le poids, marchait appuyé sur une branche d'arbre devant une colonne de braves à chaque instant décimée par les balles; le tiers avait déjà été atteint: « Allons, mes amis, s'écriait le général, suivez-moi, montez, montez toujours; quand nous ne resterions que dix, ceux-là, du moins, en arrivant, seront maîtres de la redoute. »

(Capitole.)

Les gouvernements de France et d'Angleterre ont pris des mesures pour qu'aucun bâtiment français ou étranger, quel que soit son point de départ, ne puisse toucher à l'île Sainte-Hélène depuis le moment où l'avis en aura été donné au gouverneur de l'île jusqu'au départ du navire expédié par la France pour ramener les restes mortels de l'empereur Napoléon. Il n'était pas convenable que des spéculations, politiques ou industrielles, vissent se mêler à la manifestation de la piété nationale. Il ne faut pas qu'on rapetisse les grandes choses en les exploitant. C'est bien assez que nos débats intérieurs aient fait récemment tant de bruit autour de la tombe qu'on préparait à un grand homme. La translation des cendres de Napoléon n'est ni une affaire de curiosité publique, ni une affaire de parti; c'est un grand acte national dont rien ne doit altérer le caractère.

(Temps.)

On lit dans le *Journal de l'arrondissement du Havre*: « Jeudi dernier la gendarmerie a fait dans notre arrondissement une capture assez importante; à savoir, quatre individus qui, sous le prétexte de demander l'aumône, se présentaient aux portes, en compagnie de trois lous et d'un énorme boule-dogue. A la faveur de cette ménagerie, ils intimidaient les habitants et en obtenaient plus facilement l'argent qu'ils demandaient. Malgré la misère apparente de ces hommes, l'un d'eux a été trouvé nanti d'une somme de 300 francs en or. Bêtes et gens ont été déposés à la maison d'arrêt du Havre. »

Il y a quelque temps qu'un portefeuille d'une grande valeur (on parle de 50 mille francs) fut volé à Rome au peintre L.; sa raison même en avait souffert. Le voleur a enfin été découvert: c'est un baron au riche, grand amateur d'arts et artiste lui-même. Il a été arrêté, porteur encore des valeurs enlevées, au moment où il était en route pour quitter la Suisse.

C'est décidément la frégate *la Belle-Poule* seule qui ira chercher à Sainte-Hélène les restes mortels de l'Empereur Napoléon. Indépendamment de l'équipage du bâtiment, M. le prince de Joinville n'aura à son bord que son aide-de-camp, M. Hernois, MM. les généraux Bertand et Gourgaud, de Lascases fils et marchand, officiellement invités à accompagner le prince, son aumônier. La santé de M. Lascases père ne lui permet pas d'être du voyage. Le départ aura lieu, de Paris dans une dizaine de jours.

Le 13 de ce mois a eu lieu la confrontation d'Elicabide avec le cadavre de l'enfant assassiné à la Villette, et embaumé par le procédé Gannal. Le meurtrier a daigné jeter à peine un regard sur la victime, qu'il a du reste parfaitement reconnue, et comme l'interrogatoire de l'accusé se faisait pendant cette confrontation, un des magistrats présents lui avant demandé combien de fois il avait frappé le jeune Anizat. « Le sais-je! a répondu Elicabide avec l'expression du délire: puis-je le savoir! j'ai frappé sans compter les coups, j'ai frappé comme sur une enclume: Je ne sais pas pourquoi je ne frappe pas encore. » Que signifient ces paroles? dévoilent-elles en effet les instincts féroces d'un monstre? Ne sont-elles pas des phrases arrangées à l'avance, le rôle que débite un comédien dans une tragédie sanglante et dont il a calculé tous les effets?

Des témoins appelés à Pau pour l'instruction du meurtre d'Artigues, ayant été confrontés également avec le cadavre du jeune Anizat, ont affirmé le reconnaître; l'un de ces témoins, une femme, n'ayant pu supporter la vue d'un tel spectacle, s'est évanouie entièrement.

Quelques rapides qu'aient été les progrès de la maladie du roi de Prusse, S. M. n'a point été atteint d'une mort qu'on puisse appeler imprévue; elle avait toujours été frappée de la prophétie de Muller, qui disait que le roi Frédéric-Guillaume triompherait de Napoléon, mais qu'il mourrait l'année même où l'on remuerait ses cendres.

(J. de Francfort.)

— On nous écrit de Paris, 14 juin.

On a annoncé hier la saisie d'une caisse d'argenterie à la barrière. L'indication *Collège du Mans*, que portaient les diverses pièces, semblait indiquer que c'était le produit d'un vol. Un journal de la Sarthe annonce en effet que, dans la nuit de jeudi à vendredi de l'autre semaine, 80 couverts d'argent, autant de serviettes et une soixantaine de timbales ont été volés dans le collège du Mans.

Un vol a été commis ces jours derniers dans l'hôtel de M. le chancelier Pasquier, et depuis ce matin la police n'a pu encore en découvrir l'auteur. Une parente de M. le chancelier était arrivée de province avec ses malles, et à peine le bagage était-il déposé dans les antichambres, qu'on s'aperçut qu'un sac de nuit, intact un moment avant, venait d'être fracturé. Une boîte renfermant des diamants et des papiers de famille avait été soustraite.

(Gaz. des Tribunaux.)

A la revue passée dimanche dernier par le Roi, le 65^e de ligne, qui arrive d'Afrique, s'est fait

remarquer par son drapeau déchiré en lambeaux et rappelant par ces stigmates glorieux les drapeaux de nos vieux régimes du temps de l'Empire. A cette vue, les nombreux spectateurs placés sur les terrasses des Tuileries n'ont pu retenir leur émotion; des applaudissements spontanés sont partis de tous les points et l'ont salué avec le plus vif enthousiasme. Le Roi s'est incliné à plusieurs reprises devant ce noble témoin de la valeur de nos soldats, et a paru partager la profonde sensation qu'il a fait naître. (Consitutionnel.)

Une réunion de députés vient de se former à Paris pour préparer, dans l'intérêt de nos sessions, deux projets relatifs à la navigation du Rhône et de ses affluents, et de la jonction de la Moselle et de la Saône à la Saône. Ce projet devient d'une utilité incontestable et urgente en présence de la loi sur les paquebots transatlantiques. Dans cette réunion de commissaires ont été nommés pour la Meuse MM. Etienne fils et Lacordaire; pour la Moselle M. Paillans; pour la haute Saône M. Mauguin; et pour le Rhône et la Saône MM. Lamy, Bochart, Pascalis, Vitet et Fulchiron, tous députés.

Dans son audience du 17 juin la même cour a condamné, étant déclarés coupables de complicité de faux en écritures de commerce, Giraudier père à dix ans de travaux forcés avec exposition, et Giraudier fils à cinq ans de prison.

Le 15 juin, vers midi, on a relevé, dans la rue Grenette, un individu qui était tombé sur le pavé, et qui donnait à peine quelques signes de vie. Il a été porté immédiatement à l'hôpital, où l'on n'a pu savoir autre chose si ce n'est qu'il se nomme Michel Demale, âgé de 24 ans, épiciier, natif de la commune d'Hédécourt, département de la Somme.

Dimanche, dernier, la caisse d'épargne a reçu de 845 déposants la somme de 31,555 fr.; elle a remboursé 24,905 fr., à 124 personnes et remis 95 nouveaux livrets. Au nombre des déposants se trouvent 196 élèves des écoles mutuelles pour l'instruction élémentaire, et parmi ceux-ci 30 nouveaux dont les versements s'élèvent ensemble à 704 fr.

THÉÂTRES.

Dans l'intérêt de l'ordre public il nous est défendu de parler politique, dans l'intérêt de la bonne harmonie qui devrait exister entre les musiciens, on devrait nous défendre de parler musique, et comme vous devez savoir combien il est difficile de juger les acteurs, et quelles guerres se sont élevées dans certaines localités à l'occasion de tel chanteur ou telle chanteuse, on voulait nous empêcher de parler théâtre, comme nous n'avons pas trouvé mauvais les grands déploiements de force, d'échappes et la convocation du banc et de l'arrière banc des Romains qui à chaque début sont disposés avec une rare intelligence dans toute les parties de la salle, les forts à bras qui devaient à l'entrée de M. ou Mme un tel faire retentir leurs claques retentissantes, les entrées gratuites qui se sont officieusement chargées de la police de la salle, et d'autres non moins officieux qui devaient décider par un empoignement vigoureux de la grâce et du talent en s'installant aux premières quand leur place était à la porte. Aussi jusqu'à présent tout s'est-il passé à la satisfaction générale, de la compagnie de MM. les directeurs et à la gloire des Romains.

Le Directeur titulaire de nos théâtres, ne devrait pas dire à qui veut l'entendre (surtout lorsque l'on agit de la sorte) qu'il laisse le public, prononcer sur l'admission des artistes, et la presse juger selon son opinion et dans l'intérêt de l'art, est-ce que 200 billets ne sont pas d'un grand poids dans la balance en faveur d'un débutant? a-t-il oublié que plusieurs fois il a interdit, au journal *l'Entracte*, l'entrée du théâtre, parce que le feuilleton n'était pas assez louangeur. Et c'est après des actes semblables, qu'il a l'impudence d'écrire dans le n° de *l'Entracte* du 31 mai, une lettre au sujet d'un artiste, qui termine par ces mots: je ne chercherai jamais à empêcher la presse d'exprimer librement sa pensée sur les actes de mon administration. Allons M. Adam, lorsque l'on écrit de pareilles choses dans un journal, et que l'on les livre à la publicité, l'on ne déguise pas sa pensée en faisant tout le contraire, et en ajoutant à la suite des traités particuliers que vous faites les

conditions suivantes: « Le présent traité sera nul, du moment où il serait inséré dans tel journal, quelque chose qui critiquerait les actes de mon administration. Je laisse à penser si vous appelez cela de la liberté, et je crains bien que le despotisme que vous voulez exercer, ne vous soit funeste, à moins que pourra. »

Mais récapitulons, la semaine a été fertile en débuts. Sous l'aile de Mme Roule nous avons eu mardi, le troisième début de Mme Lami dans le rôle d'Edonnie de *la Juive*, on avait eu soin de faire connaître une faute à l'imprimeur, en faisant mettre le nom de cette dame en caractère imperceptibles, tandis que celui des autres débutants étaient en très-gros caractère, ce qui n'a pas empêché le public de faire justice, en applaudissant Mme Roule et manifestant le contraire pour Mme Lami et M. Devillers; Mme Lami a donc été obligé de se retirer.

Pour quant à Mme Roule, cette dame a joué *la Juive* avec beaucoup d'âme, et possède une voix pure et bien timbrée; nous ne savons si c'est émotion ou manque de mémoire, mais nous avons remarqué chez elle, dans *la Juive*, à trois reprises différentes, de l'hésitation: pareille chose est arrivée dans *l'Ambassadeur* qui était son second début, au morceau du troisième acte. Nous attribuons cela à l'effet que produisent toujours les débuts. — Mme Roule peut se tranquilliser, son admission n'est pas douteuse, nous attendons le troisième seulement pour la forme.

Pour quant à M. Devillers, il a trouvé dans le rôle du cardinal une vive opposition, sa voix manque d'ampleur, il y a chez lui absence totale de notes graves; nous pensons que M. Devillers aurait dû se retirer. Son second début prouvera si notre conseil lui eût été salutaire.

M. Padrés a fait avant-hier sa rentrée dans *l'Ambassadeur*; à ce début comme aux autres, le parterre était convenablement garni. M. Padrés n'a eu pour lui ni applaudissements ni opposition, mais il aura vu que le public de Lyon était plus indulgent que MM. les Rouennais.

M. Perrot poursuit le cours de ses représentations au Grand-Théâtre: elles ne sont pas fructueuses; celles de Bernard-Léon II l'ont encore moins été, et celles de Mme Verneuil pas du tout; vraiment le public boude contre nos théâtres!... dans un prochain numéro nous en ferons connaître la cause. Ca. B.

COULISSES.

Les journaux que nous recevons de Toulouse, adressent à l'autorité de cette ville une demande, afin que leur premier ténor Albert Demange soit rengagé de suite pour plusieurs années: ils le proclament également le premier chanteur de province. Nous le savions fichtre bien!...

.. Il y a des directeurs qui portent malheur à des entreprises; demandez plutôt aux actionnaires de certains théâtres.

.. Le caissier d'un certain théâtre se trouvant sans ouvrage demande un emploi.

.. Il y a pourtant bien des emplois inutiles à ce théâtre.

.. On demande à échanger une action de théâtre contre un fonds de marchand de briquets phosphoriques.

.. Les théâtres de Lyon ont perdu leur public; on prie ceux qui le trouveraient de le porter au bureau du contrôle de ces théâtres.

.. Autrefois nos théâtres faisaient relâche par indisposition des acteurs; aujourd'hui c'est par indisposition du public.

.. La souscription de Guttemberg s'accroît tous les jours de nouveaux dans les Poitevins qui se trouvent à Lyon au nombre de 25 environ, ont fait une collecte dix huit francs quarante centimes, on peut bien dire que c'est là l'obole du malheur.

Nous avons remarqué, parmi eux, M. Adam *Kirolewski*, qui est sans doute le même que le directeur du théâtre de Lyon.

POÉSIE.

VÉNALITÉ DU SIÈCLE.

I.

Tendre amitié, folle chimère,
Douce vertu, quittez ces lieux,
Chastes amours, fuyez la terre,
Partez, remontez dans les cieux.
Cherchez des plages moins arides,
Cherchez des eaux plus limpides,
Des enfants, des vierges si timides,
Surtout des hommes moins pervers,
Ici, tous les cœurs sont avides:
Plutus est roi de l'univers.

II.

Sur cet âge qui se déroule
Au travers de vases débris,
Voyez cette croyante foule
Si digne en tout de nos mépris!
Partout, de l'un à l'autre pôle
L'intérêt seul est sa boussole;
L'honneur se vend pour un obole,
Et le vice a des protecteurs;
Ce monde est une vaste école
De méchants, de blasphémateurs.

III.

O mortels sortis de la poudre,
Avez-vous, toujours obéi
Aux lois qu'au milieu de la foudre
Dieu vous dicta du Sinai?
Hélas! du doigt comptant vos crimes,
Je vois aux pleurs de vos victimes,
Sourire au fond de noirs abîmes
L'Ange déchu, roi des enfers.
Tremblez! ceux que vos bras oppriment
Demain vous donneront leurs fers.

IV.

Ainsi qu'en son idolâtrie
Jadis on vit le peuple Hébreux
Long-temps aux plaines d'Arabie
En un veau d'or changer son Dieu;
Tel aussi dans ce siècle avare
L'or est la vertu la plus rare;
Gloire au premier qui s'en empare,
Seul il gouverne les mortels.
Et qu'il soit veau, ducat ou barré,
L'enceas fume sur ses autels.

V.

De l'innocence adieu les charmes
Amour, ou méprise tes lois;
Brises tes impuissantes armes,
L'or est plus fort que ton carquois.
Chez nous tout se pèse et s'achète
Tout se marchande, s'étiquette,
C'est le siècle de la cassette,
L'intérêt seul ouvre les cœurs.
Barème est l'unique recette,
Belles, pour gagner vos faveurs.

VI.

Toi-même en cet âge de boné,
Pauvre humeur, quel est ton rempart?
La fortune ici te bafoue
Et te remorque après son char.
Chastes baisers, chastes caresses,
Pieux transports, douces ivresses,
Vous êtes avec les richesses
Au même caravansérail.
De la chair contre des espèces...
La femme n'est plus qu'un bétail.

VII.

Voyez cette vierge éplorée
Qui rêvait amour et bonheur,
A l'autel, victime parée,
Ou la force à vendre son cœur.
Ah! du bonheur quel doux présage,
Son vieil époux lui fait hommage
De cent mille écus d'apanage!
Le oui fatal est prononcé.
Ah! vous faites du mariage
Un requiescat in pace!

VIII.

Ici c'est une jeune fille
Que jamais or ne dotera.
Quoiqu'en vertu son âme brille,
Ah! bien fou qui l'épousera;
Quoi! point d'écus, fit quelle honte!
Riche Laïs, voilà mon compte,
Vous, qualités je vous escompte,
Gardez vos antiques appas.
Au taux du jour, c'est l'or qui monte.
On méprise qui n'en a pas.

Henry fils.

CHAUSSURES EN GROS ET DÉTAIL.

DEPOT DE BOTTES DE PARIS, METZ ET LYON.
Comme on se contente d'un léger bénéfice, toute espèce de marchandise sera vendue au comptant.

ANNONCES.

CHAUSSURES POUR HOMMES.		CHAUSSURES POUR DAMES.	
GALERIE DE L'ARGUE, ESCALIER M. A L'ENTRESOL.		Bottines d'hiver claquées.	8 50
Bottes de commande.	18 »	Idem d'été, bouts vernis.	7 50
Idem toutes faites.	16 »	Idem en chaussons.	6 50
Idem 2e qualité.	14 »	Souliers et escarpins.	4 50
Remontages.	12 »	Chaussons maroquin.	3 50
Fonds.	7 »	Baraquettes.	2 25
Souliers de 6 à	9 »	Pantouffles tissu.	2 25
Escarpins	6 »	Socles bois.	1 fr. 50 à 2 50
Baraquettes	5 »	Idem cuir.	6 0
Pantouffles peau et tissu de 2 à 2 50			

avis à MM. les Cordonniers.
Tiges et avant-pieds pour bottes, cuirs, doublures, etc., etc.
Tiges toutes piquées en lastingue ou autres pour bottines.
Achat de toute espèce de chaussure laissée pour compte comme trop grande ou trop petite. — On expédie pour la province et l'étranger.

GUÉRISON

Maladies Secrètes

NOUVELLES OU ANCIENNES.

Dartres, gales, rougeurs à la peau, ulcères, écoulements, fleurs ou pertes blanches les plus rebelles, et de toute acréte ou vice dans le sang et des humeurs.

Par le Sirop Dépuratif-Végétal de Séné.

Extrait du Codex Medicamentarius,

Approuvé par les Facultés de Médecine et de Pharmacie

PUBLIÉ PAR ORDRE EXPRES DU GOUVERNEMENT.

Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières et n'exige pas un régime trop austère.

PRIX : 5 FR. LE 1/4.

S'adresser à LYON à la PHARMACIE de la rue du PALAIS-GRILLET, n. 25.

A SAINT-ÉTIENNE, à la PHARMACIE-CHERMEZON, rue de la COMÉDIE.

A VENDRE OU A LOUER

A 2 minutes des Omnibus,

Jolie maison située à St-CYR-AU-MONT-D'OR, dans une position des plus agréables ayant 5 bichères en vigne parterre et jardin potager, une source ne tarissant jamais.

S'adresser à M. Giraudier libraire, place Belle-cour 17.

FONDS A VENDRE

Une BUVETTE très-bien achalandée, située dans un des meilleurs quartiers, au centre de la ville et jouissant d'une forte clientèle et d'un très-bon rapport. S'adresser au bureau du Journal.

A LOUER,

à Ecully à 8 minutes de l'Eglise:

Petite maison de trois pièces, meublées et décorées à neuf, avec jardin; située dans un clos très-champêtre et en belle vue.

S'adresser à M. Chambet, audit lieu

HOTEL D'AVIGNON.

On loue des chambres au jour et au mois.

A toutes heures diners à 1 fr. 25 c. et au-dessus, plus à la carte; grande rue Mercière, n° 56, au fond de l'allée, vis-à-vis la rue Thomassin.

EN VENTE.

A LA LIBRAIRIE DE CHAMBET AINÉ, QUAI DES CÉLESTINS, 50.

GR NDE SATURNALE DE 1840.

Translation en France de la dépouille mortelle de Napoléon.

PAR LE BARON H. DUCASSE,

Brochure, in-12, 50 c.

Cette brochure, écrite avec un talent remarquable, d'un style pur, concis et élevé, est destinée à produire quelques sensations.

LE TOMBEAU DE NAPOLEON,

PAR FRÉDÉRIC SOULIÉ,

Brochure in-12, 50 c.

DUPINIANA ET SAUZETIANA.

Recueil de bons mots, Calembourgs, Rébus et Lassis; des députés, pairs, magistrats, littérateurs et artistes de l'époque, découverts et mis en lumière par les hommes d'état du *Charivari* les rédacteurs du *Corsaire* et autres *Sommités* littéraires; in-32; 2e édition.

SOMMÉ,
BOTTIER,
Rue Royale, n. 25 à Lyon.

Ci-devant rue Saint-Martin, 42, à Paris, désirant se fixer à Lyon et voulant se faire une clientèle en achetant et ne vendant qu'au comptant, prévient le public qu'il peut donner les chaussures les mieux conditionnées aux prix suivants:

Bottes de premier choix, faites d'avance, à toute épreuve.	18 f. » c.
Bottes de même qualité de commande, fortes ou fines.	19 »
Bottes en veau suisse, dit <i>castor</i> .	22 »
Remontage fin ou fort.	15 »
Ressemelage de bottes.	6 50
Souliers pour hommes, de 7 à	9 »
Souliers d'enfants à la russe ou autres, de 5 à	5 »
Souliers pour dames, escarpins en chèvre.	5 »
Souliers forts en veau ou en chèvre.	5 50

On peut visiter la marchandise, et l'on verra qu'il n'y a qu'une forte vente qui puisse encourager le sieur SOMMÉ à donner des bottes à ce prix.

FONDS A VENDRE pour cause de départ.

Un Fonds de cabaret bien achalandé, situé clos Combailot à la Guillotière, il y a trois pièces très-bien disposées et une salle de danse où une nombreuse société se rassemble tous les dimanches. S'adresser à M. Ravet, propriétaire de l'établissement, rue d'Aguesseau, clos Combailot.

MANUEL COMPLET DE LA SOIERIE.

Contenant l'art d'élever les vers à soie et de cultiver le mûrier, la fabrication des étoffes de soie et l'histoire de la soie, etc.

2 vol. in-18 avec atlas.

EN VENTE, à la Librairie de Chambet aînés, quai des Célestins, angle de la rue d'Amboise.

MAISON CENTRALE A PARIS.

ANCIENNE MAISON VUILLERMET.

AUX DEUX JUMENTS,

Galerie de l'Argue, nos 44, 46, 48 c 50,

MICHEL ET BERTHE

SUCCESSIONS :

Marchands Tailleurs de Paris,

Préviennent MM. les consommateurs, principalement ceux qui ont l'habitude de se faire habiller dans la capitale, qu'ils trouveront dans leurs magasins un choix considérable d'habillements tout confectionnés, et une quantité d'étoffes en pièces de haute nouveauté.

Manteaux, Redingotes, Habits, Pantalons, Gilets, Robes-de-chambre etc, etc.

EN 40 HEURES

UN HABILLEMENT COMPLET ET DE COMMANDE

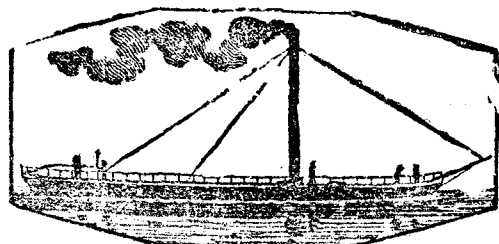
SERA RENDU.

Les Soins, la Coupe et l'Élégance

Que nous offrirons à nos acheteurs, sont pour nous une garantie de la préférence.

On désire échanger une maison en ville, d'un joli revenu, contre une maison de campagne près Lyon.

S'adresser à M. Bourgel, café du Grand-Théâtre, place de la Comédie.



COMPAGNIE GÉNÉRALE.

BATEAUX A VAPEUR

LES DÉPARTS POUR

AVIGNON, BEAUCAIRE ET ARLES

Ont lieu, tous les jours, à SIX HEURES du matin, du port de la Charité.

PATE PECTORALE ET SIROP PECTORAL

DE NAFÉ D'ARABIE,

Contre les Rhumes, Catarrhes, Enrouements, Coqueluches, Asthmes et Maladies de Poitrine.

RACAHOUT DES ARABES.

Seul aliment approuvé pour les Convalescents, les dames, les enfants et toutes les personnes faibles de l'estomac.

Au dépôt général de la Pharmacie des Célestins; chez Vernet, place des Terreaux; Claraz, rue Neuve, à Lyon.

CHANGEMENT DE DOMICILE.

Le cabinet d'affaires commerciales et litigieuses, de M. Marie CHASTAING est actuellement, rue St-Jean, n. 53, au 2e.